PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°IDF-001-2026-11

PUBLIÉ LE 2 NOVEMBRE 2026

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle Politiques du Travail

IDF-2026-11-02-00005 - arrêté portant nomination des membres de la commission régionale de conciliation d'ile de France en matière de conflits de travail (2 pages) Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Service de la coordination et des affaires parisiennes

IDF-2026-10-22-00013 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté n° IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023 portant composition nominative du conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France (2 pages) Page 6

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris -Secrétariat général aux moyens mutualisés / Service des ressources humaines

IDF-2026-10-27-00018 - Arrêté modification l'arrêté n° 2023-06-27-00008 portant nomination des membres du comité local d'Île-de-France du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (5 pages) Page 9

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France

IDF-2026-11-02-00005

arrêté portant nomination des membres de la commission régionale de conciliation d'ile de France en matière de conflits de travail

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

DRIEETS D'ÎLE-DE-FRANCE
Pôle politiques du travail
Service relations du travail

ARRÊTÉ

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION REGIONALE DE CONCILIATION D'ILE DE FRANCE EN MATIERE DE CONFLITS COLLECTIFS DE TRAVAIL

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS,

VU le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Monsieur Georges-François Leclerc ;

VU l'arrêté IDF-2026-06-15-00011 du 15 juin 2026 de Monsieur Georges-François Leclerc, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Fabrice Masi, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative ;

VU la décision n° 2026-108 du 16 juin 2026 portant subdélégation de signature de Monsieur Fabrice Masi, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, aux agents de l'unité régionale de la DRIEETS ;

VU les articles L.2521-1 à L.2522-7 et R.2522-1 à R.2522-23 du Code du travail,

VU l'arrêté n°IDF-034-2018-06 du 27 juin 2018

VU les propositions des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives

Sur proposition du Directeur Régional Interdépartemental de l'Economie de l'Emploi du Travail et des Solidarités

ARRÊTE

Article 1 : La commission régionale de régionale de conciliation d'Ile de France est composée de :

- Monsieur Directeur Régional Interdépartemental de l'Economie de l'Emploi du Travail et des Solidarités ou son représentant

- Membres de la commission régionale de conciliation d'Ile de France nommés

► En qualité de représentant des organisations professionnelles d'employeurs

Organisation : MEDEF	
Membres titulaires	**Membres suppléants**
Madame Nathalie DROUIN	Monsieur Julien GUILLOT
	Madame Isabelle THEVENIN

Organisation : Les entrepreneurs (ex CPME)	
Membres titulaires	**Membres suppléants**
Madame Virginie FAIVET	A désigner
	A désigner

Organisation : U2P	
Membres titulaires	**Membres suppléants**
Monsieur Antony HADJIPANAYOTOU	Madame Isabelle BRICARD
	Madame Marilyne BAUDIN

► En qualité de représentant des organisations syndicales de salariés

Organisation : **CGT**	
Membres titulaires	**Membres suppléants**
Madame Nawel BENCHLIKHA	Monsieur Vincent GAUTHERON
	Monsieur Laurent PAGNIER

Organisation : FO	
Membres titulaires	**Membres suppléants**
Monsieur Frédéric MIRANDE	Monsieur Christophe LE COMTE
	Monsieur Réza PAINCHAN

Organisation CFTC	
Membres titulaires	**Membres suppléants**
Olivier BERGES	A désigner
	A désigner

Article 2 : Les membres de la commission régionale de conciliation sont désignés pour une période de 3 ans. Leur mandat expire en cas de perte de la qualité en vertu de laquelle ils ont été désignés.

Article 3 : Le Directeur Régional Interdépartemental de l'Economie de l'Emploi du Travail et des Solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région d'ile de France.

Article 4 : L'arrêté n°IDF-034-2018-06 du 27 juin 2018 est abrogé

Fait à Saint Denis, le 2 novembre 2026

Pour le préfet, par délégation,
le directeur régional, et par subdélégation,
le responsable du service relations du travail,

signé

Guy LEBON

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2026-10-22-00013

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté n° IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023 portant composition nominative du conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Cabinet

Arrêté préfectoral n°
modifiant l'arrêté n° IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023
portant composition nominative du conseil économique, social
et environnemental d'Ile-de-France

Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 4134-1, R. 4134-2 et R.4134-3 à R.4134-6 ;

Vu la loi n° 2022-217, du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique local, et notamment son article 231 ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris - M. LECLERC (Georges-François) ;

Vu le décret n°2017-1193 du 26 juillet 2017, relatif à la composition et au renouvellement des conseils économique, social et environnementaux régionaux, modifié par le décret n°2023-632 portant diverses adaptations du code l'action sociale et des familles et du code générale des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-12-15-00005 du 15 décembre 2023 relatif à la composition générique du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° IDF-2024-02-02-00003 du 2 février 2024 complétant et modifiant l'arrêté préfectoral n° IDF-2023-12-29-00002 du 29 décembre 2023 relatif à la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental d'Ile-de-France ;

Vu le courrier de madame Claude ANZIEU, présidente de l'Union régionale Que choisir ensemble d'Ile-de-France en date du 7 octobre 2026, informant de la désignation par le conseil d'administration de l'UR Que choisir ensemble d'une nouvelle représentante au poste de conseillère au sein du troisième collège du Conseil économique, social, environnemental régional d'Ile-de-France ;

Sur proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris
5, rue Leblanc 75911 Paris Cedex 15 | Standard : 01 82 52 40 00
Site internet : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france

Article 1er : au III de l'article 1er de l'arrêté du 29 décembre 2023 susvisé, les mots : « *par l'Union fédérale des consommateurs UFC-Que Choisir Ile-de-France : Mme Anne-Marie MASURE* » sont remplacés par les mots : « *par l'Union régionale Que choisir ensemble Ile-de-France : Mme Dominique LE BŒUF* ».

Article 2 : les autres dispositions du III de l'article 1er de l'arrêté du 29 décembre 2023 modifié sont inchangées.

Article 3 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai maximal de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Ile-de-France), accessible à l'adresse : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france et qui entrera en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 22 octobre 2026

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

SIGNE

Georges-François LECLERC

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris -Secrétariat général aux moyens mutualisés

IDF-2026-10-27-00018

Arrêté modification l'arrêté n° 2023-06-27-00008 portant nomination des membres du comité local d'Île-de-France du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général aux moyens mutualisés

ARRÊTÉ MODIFIANT
L'ARRÊTÉ N°2023-06-27-00008
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES
DU COMITE LOCAL D'ÎLE- DE- FRANCE DU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris

Vu ***le code du travail***, notamment ses articles L.5212-1 et L.5214-1 ;

Vu ***la loi n°2005-102 modifiée du 11 février 2005*** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, notamment son article 36 ;

Vu ***la loi n°2015-988 du 5 août 2015 ratifiant l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014*** relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées et visant à favoriser l'accès au service civique pour les jeunes en situation de handicap ;

Vu ***le décret n°2006-501 modifié du 3 mai 2006*** relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu ***l'arrêté n°2023-06-27-00008 du 27 juin 2023*** modifié portant nomination des membres du comité local d'Ile-de-France du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

ARRÊTE

Article 1er : L'article 1er de l'arrêté préfectoral n°2023-06-27-00008 du 27 juin 2023 susvisé est modifié comme suit :

- Les mots « Madame Sabrina DANIEL, référente handicap à l'université Panthéon-Assas » sont remplacés par les mots « Madame Sabrina DANIEL, chargée de mission autonomie et référente handicap à l'agence régionale de santé d'Île-de-France » ;
- les mots « Madame Laurine EL-FIL, cheffe du département RPS, égalité professionnelle et inclusion au sein de la direction générale déléguée aux ressources humaines et aux organisations de l'université Paris-Cité » sont remplacés par les mots « En cours de désignation ».

Article 2 : *La liste des membres du comité local d'Île-de-France du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, telle que résultant des modifications apportées par le présent arrêté, et des dispositions modifiées de l'arrêté du 27 juin 2023 précité, figure en annexe du présent arrêté pour information.*

Article 3 : Le préfet, secrétaire général aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 27 octobre 2026

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris et par délégation
Le préfet
Secrétaire général aux moyens mutualisés

SIGNÉ

Stéphane BRUNOT

Annexe de l'arrêté modifiant l'arrêté préfectoral n°2023-06-27-00008 du 27 juin 2023 portant nomination des membres du comité local d'Île-de-France du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Liste des membres du comité local d'Île-de-France du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, telle que résultant des modifications apportées par le présent arrêté, et des dispositions modifiées de l'arrêté du 27 juin 2023 précité

Au titre des représentants de la fonction publique de l'État :

•Le préfet de la région d'Île-de-France ou son représentant, président,

En qualité de membres titulaires
•Monsieur Yann-Gaël JAFFRÉ, directeur de la plate-forme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (PFRH) d'Ile-de-France,
•Madame Sabrina DANIEL, chargée de mission autonomie et référente handicap à l'agence régionale de santé d'Île-de-France.

En qualité de membres suppléants
•Monsieur Christophe RENGNET-FONTAINE, conseiller en action sociale et en environnement professionnel de la PFRH d'Ile-de-France,
•En cours de désignation,

Au titre de représentants des employeurs de la fonction publique territoriale :

En qualité de membres titulaires
•Madame Céline MARTIN, 2ème adjointe au maire de Vincennes (94),
•Monsieur Daniel CORNALBA, maire de l'Etang-la-Ville (78),
•Madame Françoise DESCAMPS-CROSNIER, conseillère municipale de Rosny-sur-Seine (78).

En qualité de membres suppléants
•Madame Leïla SLIMANE, adjointe au maire de Pantin (93),
•Madame Sita DIARRASSOUBA-CISSE, conseillère municipale de Villiers-sur-Marne (94),
•Madame Hélène LERAITRE, adjointe au maire de Saint-Maur-des-Fossés (94).

Au titre de représentants des employeurs de la fonction publique hospitalière :

En qualité de membres titulaires
•Monsieur Jérôme SONTAG, directeur du pôle RH du GHT Plaine-de-France et directeur délégué du CH de Gonesse,
•Madame Emeline LACROZE, directrice de l'ESAT Marsoulan - IME Livry-Gargan et de l'IME Jean-Marc Itard.

En qualité de membres suppléants
•Madame Isabelle PERSEC, déléguée régionale FHF Ile-de-France,
•Monsieur Éric CLAPIER, délégué régional adjoint FHF Ile-de-France.

Au titre de représentants des personnels :

En qualité de membres titulaires
•Monsieur Hugues THIBAULT, CFE-CGC,
•Monsieur Vincent GUERIN, CFDT,
•Madame Solange SAIDI, FO,
•Madame Déborah MARY, Solidaires,
•Madame Séverine AUMONT, FA-FP,
•Madame Stéphanie LEPERA, CGT,
•Madame Sokom MARIGOT, UNSA,
•Monsieur Patrice LEGUERINAIS, FSU.

En qualité de membres suppléants
•Madame Asma FELIU, CFE-CGC,
•En cours de désignation,
•Monsieur Quentin MELINE, FO,
•En cours de désignation,
•Monsieur Fabien GOLFIER, FA-FP
•Madame Corine PEREUR, CGT,
•Madame Kaïna CHEKKAL, UNSA,
•Madame Emmanuelle JOLLET, FSU.

Au titre de représentants des associations ou organismes regroupant des personnes handicapées :

En qualité de membres titulaires
•Madame Sophie TORTOSA, Ligue française contre la sclérose en plaques,
•Monsieur Pascal FLEURY, Association Valentin Haüy,
•Monsieur André MASIN, AFG-Autisme,
•Madame Alix VIEL, UNAFAM.

En qualité de membres suppléants
•Monsieur Pierre-Emmanuel ROBERT, APF France Handicap,
•Madame Nacira SEDRANI, Association BienHêtre,
•Monsieur Pierre BONNARD, AFG-Autisme,
•Madame Catherine PEYRARD, UNAFAM.

Assistent, sans voix délibérative, aux séances du comité, la personne suivante désignée en raison de ses compétences dans le domaine du handicap :

•Monsieur Henri LOPEZ, expert handicap et référent handicap action sociale interministérielle,
•Madame Anne-Cécile RICHARD, déléguée régionale CHEOPS Ile-de-France, réseau Cap Emploi,
•Madame Islam EL ACHAOUI, directrice du centre de réadaptation professionnelle de Sillery et membre de la FAGERH.

Assistent également, sans voix délibérative, aux séances du comité :

•Le Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ou son représentant,
•Monsieur Franck LASADE, directeur territorial FIPHFP – Banque des Territoires – Direction régionale Ile-de-France.